

A: Monsieur l'Inspecteur d'Académie Cergy, le 17 décembre 2018

Objet : gestion des avancements à l'ancienneté des personnels du 1er degré

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SNUipp-FSU Val d'Oise vous a demandé à plusieurs reprises que la mise en paiement de l'avancement automatique à l'échelon supérieur, qui concerne désormais la plupart des échelons, soit effectuée à la date réelle de celui-ci.

Dans notre département, vous avez répondu que cela ne sera possible qu'après la CAPD du mois de février 2019.

La régularisation serait alors prévue sur le traitement du mois de mars 2019 pour des promotions intervenant pour nombre d'entre elles au 1er septembre 2018.

Ce serait ainsi priver les enseignants concernés de revenus non négligeables pendant plusieurs mois, en particulier ceux qui débutent leur carrière et qui vont conserver leur salaire de PE stagiaire encore de longs mois après leur titularisation.

Nous réitérons donc notre demande de traiter les promotions pour les échelons où l'avancement est automatique dans des délais bien plus raisonnables, comme cela était le cas les années précédentes.

Seules les promotions aux échelons 7 et 9 nécessitent actuellement des délais plus longs suite aux procédures relatives aux recours sur les avis des rendez-vous de carrière.

Une validation plus précoce des promotions automatiques éviterait également des complications relatives au calcul de l'impôt qui sera prélevé à la source dès 2019 (sur les revenus de la même année).

C'est pourquoi nous vous sollicitons afin de procéder à la validation des promotions dans les plus brefs délais d'autant que nous sommes informés que certains départements ont eu la diligence d'organiser la gestion anticipée de ces promotions dans l'intérêt des personnels concernés. Cela est donc possible.

C'est pourquoi nous vous sollicitons, Monsieur le Directeur d'Académie, afin que les enseignants du Val d'Oise puissent être traités avec la même bienveillance que leurs homologues d'autres départements.

Vous remerciant par avance de l'attention portée à notre message, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations et de croire en notre attachement au Service Public d'Education.

Véronique Houttemane Secrétaire départementale SNUipp-FSU 95